

Faits divers

Des garagistes de St Laurent des Vignes condamnés à une amende



ST-LAURENT-DES-VIGNES

« Six à huit mois d'enquête... C'est Pablo Escobar ! Les frères Kouachi ! (...) Et tout ça parce que l'un roule en Porsche Cayenne ! » tempête Me F. Gajja, l'avocate de 2 frères comparaisant ce mardi au TGI. Les faits qui leur sont reprochés : diverses infractions liées à leur profession de garagistes ainsi que l'aide au séjour irrégulier de leur cousin étranger. Leur SARL était poursuivie pour escroquerie en qualité de personne morale, des employés ayant pris plusieurs tickets d'autoroute par un ingénieur va-et-vient de leur véhicule au péage. Les 2 hommes, âgés de 29 et 30 ans ont reconnu volontiers les faits, endossant les agissements de leurs salariés ou admettant avoir péché par ignorance concernant les anomalies sur leur registre de police comme sur celui du personnel. « Tout était listé, il manquait seulement le numéro d'ordre de chaque véhicule. (...) Et le registre du personnel

La SARL a été condamnée à payer 1500 € d'amende. (Photo d'illustration)

était à notre cabinet comptable », explique le gérant de l'entreprise. Le cousin embauché avait signé un contrat de travail et était déclaré à l'administration fiscale. « Est-ce que c'est de la mauvaise foi ou de la négligence ? Peut-être un peu des deux... », déclare le procureur, ajoutant que l'entreprise a été examinée au crible par différents services d'enquêtes (« ça a été passé au scanner »). Pour la défense, la montagne accouche d'une souris et les moyens déployés pour asseoir l'accusation n'ont pas eu les effets escomptés. « Nous, on essaye de faire notre métier le plus correctement possible. Moi, personnellement, je me suis senti sali. Ça nous a collé une sacrée étiquette », lâche l'aîné des frères entre deux sanglots. Ils ont écopé de 2300 € d'amende et ont été relaxés pour l'une des infractions.